

Recyclage MultiCACES-5

R486 PEMP Cat. A et B, R489 Cat. 3



Formateur

Julien Bourgeois



Objectifs

> Réactualiser et appliquer les règles de conduite et de sécurité relatives aux Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnes (PEMP) et aux chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité \leq à 6000 kg conformément à l'article R4323-55 du Code du Travail.
> Réussir les tests des CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) R486 PEMP Cat. A et B, R489 Cat. 3, afin d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur, conformément à l'arrêté du 02/12/98 et aux recommandations CNAMTS correspondantes.

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

> Appliquer les règles de conduite et de sécurité relatives à la conduite et à l'utilisation des engins ci-dessus, conformément à l'article R4323-55 du Code du Travail.
> Obtenir, sous réserve de réussite à l'examen des CACES® mentionnés, l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur, conformément à l'arrêté du 02/12/98 et à la recommandation CNAMTS.



Prérequis

> Certificat médical d'aptitude aux travaux en hauteur.
> Savoir s'exprimer en Français, comprendre et exécuter les consignes.
> Être titulaire du Permis B.
> Tout au long de la formation le port des EPI est obligatoire.
> Se munir de gants et de chaussures de sécurité.
> Fournir deux photos d'identité, une pièce d'identité, le numéro de sécurité sociale.



Effectif

6 participants



Durée

21 heures / 3 jours



Tarif

Nous consulter



Moyens pédagogiques

> Alternance entre cours théoriques et exercices pratiques sur site avec les engins adéquats.



Évaluation des résultats

> Contrôle de connaissances (théorie, pratique) selon les protocoles d'examen CACES®.

Public concerné

Cette formation s'adresse aux utilisateurs de Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnes (PEMP) et aux conducteurs de chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité \leq à 6000 kg, souhaitant renouveler les CACES® correspondants : R486 PEMP Cat. A et B, R489 Cat. 3.

Programme

Formation théorique : rappels

Réglementation en vigueur. - Les recommandations R482, R486 et R489. - Rôle du conducteur. - Responsabilités du conducteur, rôle du personnel d'encadrement. - Plan de prévention. - Qualification du personnel, aptitude médicale. - Les PEMP : effectif nécessaire pour leur mise en œuvre. - Présentation des différentes catégories d'engins. - Technologie des chariots. - Règles d'utilisation, consignes de sécurité. - Vérifications des engins, les risques propres à chaque type et catégorie d'engins. - Les gestes de commandements. - Les risques liés à l'environnement, à l'utilisation. - Les sécurités, la conduite à tenir en cas d'accident.

Devoirs et responsabilités du conducteur - Prise de poste et vérifications. - Règles de conduite et de circulation. - Manutention de charges et modes opératoires. - Opérations de fin de poste. - Le conducteur et l'environnement. - Manutention de charges dangereuses.

Formation pratique : rappels et mise en application

Prise de poste et fin de poste. - Les vérifications à effectuer à chaque prise de service, familiarisation avec chaque engin. - Mise en station et précautions. - Coordination des mouvements à partir de la plateforme de travail. - Travail réel en PEMP sous surveillance avec difficultés croissantes. - Utilisation du dispositif de secours et dépannage des PEMP. Conduite, circulation, manœuvres des chariots. - Vérification d'adéquation et manutention de charges. - Réalisation des opérations de fin de poste.

Programme de l'examen

1) Pour le test théorique, le conducteur devra être capable de :
Connaître les obligations du constructeur. - Connaître les obligations des employeurs. - Connaître les responsabilités du conducteur. - Connaître la classification par catégorie de PEMP et de chariots. - Connaître la technologie des différents organes de la PEMP et des chariots. - Connaître les principaux risques : renversement, chute, heurt. - Connaître les règles de stabilité et de mise en œuvre. - Connaître les règles de conduite, de circulation, de stationnement. - Savoir vérifier l'adéquation de la PEMP ou des chariots en fonction de la charge nominale, hauteur de travail, nature du travail. - Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques. - Connaître les organes de sécurité et les vérifications et entretien courant à effectuer. - Connaître les consignes et les manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours.
2) Pour le test pratique, le conducteur devra être capable de réaliser :
L'adéquation. - Les vérifications. - Les positionnements. - Les manœuvres de conduite. - Les manœuvres de secours.



ARKALYA SAS au capital de 4000 € – Centre de formation

22 avenue de l'Europe 67300 Schiltigheim – formation@arkalya.eu – www.arkalya.eu

SIRET : 834 501 538 00039 – APE : 8559A – RCS Strasbourg : B 834501538 – Organisme de formation n° 44 67 06085 67